

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1514

16 juin 2012

### SOMMAIRE

Anglesite Sea S.à r.l. ....	72634	Intervallum Engineering S.à r.l. ....	72661
Anya-L Strategic S.à r.l. ....	72636	Invest 8 S.A. ....	72662
Atriocare Holding S.à r.l. ....	72671	Ireco Trading and Production S.A. ....	72662
Bargo S.à r.l. ....	72663	Isidro International S.A. ....	72665
Big-Oz S.à r.l. ....	72661	ITL Holdings S.à r.l. ....	72666
Caesar Properties Europe S.A. ....	72657	Jabcab (Lux) ....	72662
Carreira Alimentaire S.à r.l. ....	72636	JALUX ....	72666
Centuria Real Estate Asset Management International S.A. ....	72629	J.C.A. Finance S.A. ....	72662
ChemAdvocacy S.A. ....	72630	Jewel SPF S.A. ....	72666
Copper Bloom S.à r.l. ....	72634	Joh.Berenberg, Gossler & Co. KG, Nieder- lassung Luxemburg ....	72669
DHC Luxembourg V S.à r.l. ....	72638	Jolyco S.A. ....	72669
Eaton Holding XI S.à r.l. ....	72627	JP/LX BC Stereo III S.à r.l. ....	72671
"Environmental Quality Management for Building" S à r l ....	72672	JP/LX BC Stereo II S.à r.l. ....	72670
"Environmental Quality Management for Building" S à r l ....	72672	JP/LX BC Stereo I S.à r.l. ....	72670
Halisol Groupe, S.à r.l. ....	72626	JP/LX BC Stereo VII S.à r.l. ....	72672
HC Holdings I S.à r.l. ....	72633	JP/LX BC Stereo V S.à r.l. ....	72672
HC Holdings S.à r.l. ....	72633	Klor2 S.C.I. ....	72645
HC Investissements ESP S.à r.l. ....	72635	L'Aquila S.à r.l. ....	72645
HC Investissements S.à r.l. ....	72634	Luxacier International S.A. ....	72670
HM Immobilière SA ....	72657	Moeller Electric S.à r.l. ....	72627
HWB Accounting S.à r.l. ....	72627	nGage Consulting International S.A. ....	72633
Iesp Invest ....	72642	Opportunity Fund III Property XXIII S.à r.l. ....	72643
I&G Galileo Sàrl ....	72635	RB International Development Fund I S.à r.l. ....	72645
Ignis et Glacies S.à r.l. ....	72635	RPeV Luxembourg S.à r.l. ....	72646
Ikopedo Sàrl ....	72645	SAF-Holland S.A. ....	72671
Immonat S.A. ....	72656	Studio 88 S.à r.l. ....	72667
Inigo S.A. ....	72656	Studio Invest SCI ....	72660
Interas S.A. ....	72656	Titan Management Investment SCA ....	72666
International Wear Parts S.A. ....	72661	Varfor Holding S.A. ....	72642

**Halisol Groupe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 87.799.

L'an deux mille douze,

le vingt-trois avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Nicole Françoise BRU-MAGNIEZ, retraitée, demeurant à 19, route de la Capite, CH-1223 Coligny, Suisse, ici représentée par:

Monsieur Laurent LAFOND, gérant de société, avec adresse professionnelle au 32-36 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

en vertu d'une (1) procuration sous seing privé lui donnée à Paris (France), le 05 avril 2012.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est actuellement l'associé unique ("Associé Unique") de la société "Halisol Groupe, S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 32-36 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination "Funinvest S.à r.l." suivant acte notarié dressé en date du 21 juin 2002, lequel acte de constitution fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 août 2002, sous le numéro 1255 et page 60218.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 87 799.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date d 30 novembre 2009, lequel acte de modification des statuts fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 décembre 2009, sous le numéro 2532 et page 121518.

II. L'ordre du jour sur lequel l'Associé Unique prend les résolutions ci-après, est le suivant:

1. Modification de l'exercice social de la Société pour adopter un nouvel exercice allant du 1<sup>er</sup> mai de chaque année au 30 avril de l'année suivante;

2. Modification des articles VINGT (20) et VINGT ET UN (21) des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 20.** L'année sociale commence le premier mai de chaque année civile et se termine le trente avril de l'année civile suivante."

" **Art. 21.** Chaque année à la fin de l'exercice social, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan."

3. Décision que suite à ce changement d'exercice social, l'année sociale en cours et ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2012 se terminera exceptionnellement le 30 avril 2012 et que les exercices suivants qui débiteront le 1<sup>er</sup> mai de chaque année se termineront toujours le 30 avril des années suivantes.

III. Sur base de cet ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'exercice social de la Société pour adopter un nouvel exercice allant du 1<sup>er</sup> mai de chaque année au 30 avril de l'année suivante.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier les articles VINGT (20) et VINGT ET UN (21) des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 20.** L'année sociale commence le premier mai de chaque année civile et se termine le trente avril de l'année civile suivante."

" **Art. 21.** Chaque année à la fin de l'exercice social, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan."

*Troisième résolution*

Compte tenu encore dudit changement de l'exercice social, l'Associé Unique DECIDE que l'année sociale en cours et ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2012 sera raccourci de huit (8) mois et se terminera exceptionnellement le 30 avril 2012 et les exercices suivants qui débiteront le 1<sup>er</sup> mai de chaque année se termineront toujours le 30 avril des années suivantes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: L. LAFOND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 avril 2012. Relation: EAC/2012/5549. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012056384/64.

(120079574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**HWB Accounting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 57.903.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012056409/10.

(120079425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**Eaton Holding XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Moeller Electric S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 9.145.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den neunten Mai,

vor dem unterzeichnenden Notar Maître Marc Loesch, mit Amtssitz in Mondorf-les-Bains, Gro herzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

Eaton Holding SE & Co. KG, eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 7-11, Hein-Moeller-Strasse, Bonn, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Bonn unter der Nummer HRA 7263 (die „Gesellschafterin“),

hier vertreten durch Herrn Marc Frantz, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg,

kraft einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben am 3. Mai 2012.

Die oben genannte Vollmacht, unterschrieben durch den Bevollmächtigten und den unterzeichnenden Notar, bleibt der vorliegenden notariellen Urkunde beigelegt.

Die Gesellschafterin hat den unterzeichnenden Notar gebeten festzuhalten dass die Gesellschafterin Alleingeschafter von Moeller Electric S.à r.l. ist, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), mit Gesellschaftssitz in 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Gro herzogtum Luxemburg, eingetragen beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 9.145, gegründet durch eine notarielle Urkunde am 22. Juli 1970, veröffentlicht damals im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, unter der Nummer 180 am 26. Oktober 1970 (die „Gesellschaft“). Die Gesellschaftssatzung wurde zuletzt durch eine notarielle Urkunde vom 30. September 2009 geändert, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 2058 am 20. Oktober 2009 veröffentlicht wurde.

Die Gesellschafterin erklärt, ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

*Tagesordnung:*

1 Änderung des Namens der Gesellschaft in „Eaton Holding XI S.à r.l.“.

2 Abänderung von Artikel 1, Absatz 3, der Gesellschaftssatzung um die Namensänderung der Gesellschaft wiederzugeben.

3 Verschiedenes.

Die Gesellschafterin hat den unterzeichnenden Notar aufgefordert folgende Beschlüsse festzuhalten:

72628

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafterin hat beschlossen, den Namen der Gesellschaft in „Eaton Holding XI S.à r.l.“ zu ändern.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafterin hat beschlossen Artikel 1, Absatz 3, der Gesellschaftssatzung abzuändern um den obengenannten Beschluss wiederzugeben. Der besagte Absatz lautet künftig wie folgt:

„Die Gesellschaft wird unter dem Namen „Eaton Holding XI S.à r.l.“ firmieren.“

*Kosten*

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr eintausendzweitausendhundert Euro (EUR 1.200,-) geschätzt.

Die vorliegende Urkunde wurde aufgenommen in Luxemburg durch den unterzeichnenden Notar zum eingangs erwähnten Datum.

Der unterzeichnende Notar, der der deutschen und englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage des Vollmachtnehmers der oben erschienenen Partei vorliegende Urkunde in deutscher Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer englischen Übersetzung und dass im Falle von Abweichungen zwischen der deutschen und der englischen Fassung der deutsche Text maßgebend ist.

Nachdem das Dokument dem Vollmachtnehmer der oben erschienenen Partei, welche dem unterzeichnenden Notar bekannt ist durch seinen Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz, vorgelesen wurde, hat diese die vorliegende originale Urkunde zusammen mit dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

**Hereafter follows the English translation of the above next text:**

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of May,  
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Eaton Holding SE & Co. KG, a company governed by the laws of Germany, with registered office at 7-11, Hein-Moeller-Strasse, Bonn, Germany, and registered with the local court of Bonn under number HRA 7263 (the “Shareholder”),  
hereby represented by Mr Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given by the Shareholder on 3<sup>rd</sup> May 2012.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Moeller Electric S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a notarial deed dated 22 July 1970, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 180 of 26 October 1970 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 9.145 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 30 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2058 of 20 October 2009.

The Shareholder, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To change the name of the Company to “Eaton Holding XI S.à r.l.”.
2. To amend article 1, paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the name change of the Company.
3. Miscellaneous.

Requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to change the name of the Company to “Eaton Holding XI S.à r.l.”.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to amend article 1, paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolution. The said paragraph shall from now on read as follows:

“The Company will exist under the name of “Eaton Holding XI S.à r.l.”.”

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200,-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows German and English, states herewith that on request of the above proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in German followed by an English version; on request of the same person and in case of inconsistencies between the German and the English text, the German text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary this original deed.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 15 mai 2012, REM/2012/517. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012060277/98.

(120084967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

### **Centuria Real Estate Asset Management International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 96.465.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg extraordinairement en date du 23 mai 2012*

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée générale a décidé de nommer:

\* Monsieur Thierry Grosjean, né le 3 août 1975 à Metz, ayant son adresse professionnelle au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en qualité d'Administrateur;

\* Madame Claudia Schweich, née le 1<sup>er</sup> août 1979 à Arlon, ayant son adresse professionnelle au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en qualité d'Administrateur;

\* ICE (Internal Control Expertise), Société Anonyme, ayant son siège social au 2, Rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-130213, dont le représentant permanent est monsieur Jean-Noël Lequeue, né le 18 décembre 1946 à Lincen (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en l'année 2013.

- Par ailleurs l'assemblée générale a décidé de réélire:

\* Monsieur Emmanuel Limido, né le 5 janvier 1959 à Paris, ayant son adresse professionnelle au 10, Avenue de Friedland, F-75008 Paris, en qualité d'Administrateur et Président;

\* Monsieur Alain Pacaud, né le 16 août 1946 à Gouvieux (France) ayant son adresse professionnelle au 10, Avenue de Friedland, F-75008 Paris, en qualité d'Administrateur;

\* Monsieur Cédric Bauer, né le 7 novembre 1973 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 10, Avenue de Friedland, F-75008 Paris, en qualité d'Administrateur;

\* Monsieur Thomas Meulle, né le 16 Octobre 1974, à Deauville (France), ayant son adresse professionnelle au 10, Avenue Friedland, F-75008 Paris, en qualité d'Administrateur et d'Administrateur Délégué;

\* Monsieur François Bourbonnais, né le 22 Janvier 1959, à Montréal (Canada), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en qualité d'Administrateur et d'Administrateur Délégué;

\* Kohnen & Associés S.à.r.l, ayant son siège social 62, avenue de la liberté L-1930 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.190, en qualité de Commissaire aux comptes.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

*Pour Centuria Real Estate Asset Management International S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012060659/40.

(120085606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

---

### **ChemAdvocacy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, an de Laengten.

R.C.S. Luxembourg B 168.746.

#### — STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den vierundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft französischen Rechts CHEMCEHTRA, mit Sitz in F33560 Sainte-Eulalie, 43, rue Laroque, eingetragen im Register des Handelsgerichts Bordeaux unter der Nummer 539 841 080,

hier vertreten durch ihren einzelvertretungsberechtigten Generaldirektor, Herr Dr. Dieter DROHMANN, Dipl. Geowissenschaftler, wohnhaft in D-67549 Worms, Dunantstrasse 39.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

#### **I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital**

**Art. 1.** Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung ChemAdvocacy S.A..

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Beratung und Dienstleistungen für die chemische Industrie und deren Wertschöpfungskette, sowie die Interessenvertretung von Chemikalienherstellern und -anwendern.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung. Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen durch Beschluss einer außergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt. An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 6.** Das Grundkapital kann durch Beschluss einer außergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

#### **II. - Verwaltung und Aufsicht**

**Art. 7.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird, dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung, dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes

im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre. Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen. Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch telegrafisch zur Tagesordnung abzustimmen. Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet. Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäß Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

**Art. 11.** Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Das (die) erste(n) delegierte(n) Verwaltungsratsmitglied(er) darf (dürfen) anlässlich der Generalversammlung, welche auf die Gesellschaftsgründung folgt, ernannt werden.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen, zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, darunter obligatorisch die des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, falls ein solcher genannt ist;
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates. Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird. Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

### III. - Generalversammlung

**Art. 13.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort. Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine außerordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, muss sie einberufen werden.

**Art. 15.** Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

#### **IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung**

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken. Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Im Falle von mehreren Aktionären kann die Generalversammlung den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz erstellt wird, zu zahlen und dabei den Umrechnungskurs zu bestimmen.

#### **V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten**

**Art. 18.** Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschließen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden. Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

**Art. 19.** Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

**Art. 20.** Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

##### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2013 statt.

##### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der alleinige Anteilhaber die einhundert (100) Aktien zu zeichnen. Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

##### *Gründungskosten*

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300.-).

##### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann nimmt der alleinige Anteilhaber folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:
  - a) Herr Michel GUILHEM, Chemieingenieur, wohnhaft in F-33370 Artigues-près-Bordeaux, 46, Boulevard des Oiseaux.
  - b) Herr Dr. Olivier SAUTEL, Ökonom, wohnhaft in F-92160 Antony, 2, rue du Vallon.
  - c) Herr Dr. Dieter DROHMANN, Dipl. Geowissenschaftler, wohnhaft in D-67549 Worms, Dunantstrasse 39.
- 3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KL CONSULT S.à r.l., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-Rue, eingetragen beim Handels und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 83.682.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2017.



5.- Die Generalversammlung beschließt, Herrn Dr. Dieter DROHMANN, vorbenannt, zum delegierten Verwaltungsratsmitglied zu ernennen. Sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2017, mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung zu verpflichten und die Gesellschaft gegenüber Dritten im Rahmen dieser tagtäglichen Geschäftsführung durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu vertreten.

6.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6776 Grevenmacher, 5, an de Laengten.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. DROHMANN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 avril 2012. Relation: ECH/2012/706. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 15. Mai 2012.

Référence de publication: 2012056214/172.

(120079641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**HC Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.462.

L'adresse professionnelle de Monsieur Dominic James Barbour, gérant d'HC Holdings S.à.r.l., a été transférée du 15-17, King Street, GB - SW1 6QU Londres au 50, Pall Mall, GB - SW1Y 5JH Londres et ce avec effet au 14 mai 2012.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Damien Nussbaum

Gérant

Référence de publication: 2012056397/12.

(120079276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**HC Holdings I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.463.

L'adresse professionnelle de Monsieur Dominic James Barbour, gérant d'HC Holdings I S.à.r.l., a été transférée du 15-17, King Street, GB - SW1 6QU Londres au 50, Pall Mall, GB - SW1Y 5JH Londres et ce avec effet au 14 mai 2012.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2012056398/13.

(120079243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**nGage Consulting International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 163.076.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date 12 août 2011 que:

- L'assemblée nomme M. Christophe HAULET, né le 19.05.1977 à Seraing (Belgique), demeurant à B-1060 Bruxelles, 16, place Louis Morichar, comme représentant permanent de la société Christophe HAULET SPRL, agissant comme administrateur de la société nGage Consulting International SA

- L'assemblée nomme M. Gaëtan MONDET, né le 12.10.1978 à Uccle (Belgique), demeurant à B-1785 Brussegem (Belgique), 37/B11 Dorpstraat comme représentant permanent de la société GAËTAN MONDET BVBA, agissant comme administrateur de la société nGage Consulting International SA

- L'assemblée comme M. François-Xavier PAGE, né le 02.12.1975 à Uccle (Belgique), demeurant à B-1200 Bruxelles, 48/5 avenue de Calabre, comme représentant permanent de la société WIP EFFECTS SPRL, agissant comme administrateur de la société nGage Consulting International SA

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012056811/19.

(120080000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

---

**HC Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.465.

L'adresse professionnelle de Monsieur Dominic James Barbour, gérant d'HC Investissements S.à r.l., a été transférée du 15-17, King Street, GB - SW1 6QU Londres au 50, Pall Mall, GB - SW1Y 5JH Londres et ce avec effet au 14 mai 2012.

Le siège social de Hutton Collins Capital Partners II L.P., l'associé unique d'HC Investissements S.à r.l., a été transféré du 15-17, King Street, GB - SW1 6QU Londres au 50, Pall Mall, GB - SW1Y 5JH Londres.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2012056399/15.

(120079239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**Anglesite Sea S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.283.

**Copper Bloom S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.277.

L'an deux mille douze, le vingt-trois mai.

Le soussigné, Maître Francis KESSELER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg)

Certifie que:

Suivant projet de fusion notarié du 23 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 43 du 06 janvier 2012, la société Anglesite Sea S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140283, constituée suivant acte notarié du 14 Juillet 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1936 daté du 7 Août 2008, («la Société Absorbante») a projeté d'absorber, par voie de fusion, la société Copper Bloom S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140277, constituée suivant acte notarié du 14 Juillet 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1949 daté du 8 Août 2008, ("la Société Absorbée").

L'absorption par voie de fusion a été opérée suivant les dispositions des articles 278 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Fusion").

Toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise ont été accomplies, en particulier les conditions prévues par l'article 279 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Du point de vue comptable, la Fusion a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Aucun associé de la Société Absorbante détenant plus de 5% du capital n'a requis pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C du projet de fusion la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

La Fusion, déjà réalisée entre les sociétés fusionnantes puisque plus d'un (1) mois s'est écoulé depuis la publication au Mémorial C du projet de fusion, prendra également effet à l'égard des tiers à partir de la publication au Mémorial C du présent certificat, avec les conséquences suivantes:

- Le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- La Société Absorbée cesse d'exister, étant dissoute de plein droit sans liquidation;
- Les parts sociales de la Société Absorbée sont annulées;

- Toutes les autres conséquences, telles qu'énumérées dans le projet de fusion.

Ainsi certifié à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Référence de publication: 2012059924/39.

(120085146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**HC Investissements ESP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.732.

—  
L'adresse professionnelle de Monsieur Dominic James Barbour, gérant d'HC Investissements ESP S.à r.l., a été transférée du 15-17, King Street, GB - SW1 6QU Londres au 50, Pall Mall, GB - SW1Y 5JH Londres et ce avec effet au 14 mai 2012.

Le siège social de Hutton Collins Capital Partners II LP, l'associé unique d'HC Investissements ESP S.à r.l., a été transféré du 15-17, King Street, GB - SW1 6QU Londres au 50, Pall Mall, GB - SW1Y 5JH Londres.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Damien Nussbaum

Gérant

Référence de publication: 2012056400/15.

(120079304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**I&G Galileo Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.888.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012056411/11.

(120079262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**Ignis et Glaciers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1328 Luxembourg, 38, rue de Charlemagne.

R.C.S. Luxembourg B 115.078.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 11 mai 2012*

Les associés, représentant la totalité des parts sociales de la société à responsabilité limitée IGNIS ET GLACIES S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

*Résolution 1:*

Le siège de la société est transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg avec effet immédiat.

*Résolution 2:*

L'adresse est fixée avec effet immédiat à:

L-1328 LUXEMBOURG, 38 rue Charlemagne.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2012056419/18.

(120079634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**Anya-L Strategic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 118.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 164.569.

## EXTRAIT

En date du 15 mai 2012, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat la révocation de Monsieur Nicholas DAVIDOFF en tant que gérant de la Société.

L'associé unique a également nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat:

Monsieur Harvey SAWIKIN, né le 16 février 1960 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 152 West 57<sup>th</sup> Street, Floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Messieurs Harvey SAWIKIN, James PASSIN et Steven GORELIK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

*Pour Anya-L Strategic S.à r.l.*

Référence de publication: 2012056820/19.

(120080389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

**Carreira Alimentaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 28-30, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 168.917.

## STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

## ONT COMPARU:

1) Madame Marilia Augusta DE MOURA PIRES PEDROSO, gérante de société, née le 25 octobre 1955 à Mortagua (Portugal), demeurant à L-9657 Harlange, 15, rue Banny.

2) Monsieur Heleno José CARREIRA, gérant de société, né le 12 novembre 1953 à Mortagua (Portugal), demeurant à L-9657 Harlange, 15, rue Banny.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de

"CARREIRA ALIMENTAIRE S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Rodange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- le négoce en gros, demi-gros et détail de tous articles, la vente au public et en supermarché de tous produits alimentaires, de tous produits textiles, habillement et articles de sport, de tous produits électroménagers, produits de bazar, ménage et bricolage, outillage pour la maison et le jardin,

- l'exploitation d'un commerce d'alimentation-épicerie, de boissons alcooliques et non-alcooliques avec importation et exportation de biens et de prestations de services ainsi que l'achat et la vente de tous marchandises,

- l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration et de location de chambres et d'hébergements.

La société peut agir, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers comme représentant, courtier ou commissaire, elle pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ EUROS (EUR 125.-), chacune.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille douze.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Madame Marilia Augusta DE MOURA PIRES PEDROSO, prédate, .....	50 parts
2.- Monsieur José CARREIRA HELENO, prédate, .....	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES .....	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de NEUF CENTS EUROS (EUR 900.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire:*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommée gérante technique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Marilia Augusta DE MOURA PIRES PEDROSO, prédate.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur José CARREIRA HELENO, prédate.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4830 Rodange, 28-30, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.A. De Moura Pires Pedroso, H.J.Carreira, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mai 2012. Relation: EAC/2012/6535. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012060028/91.

(120085178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**DHC Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.435.345,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.613.

In the year two thousand and twelve on the seventeenth day of the month of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of "DHC Luxembourg V S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 20<sup>th</sup> December 2006 by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 423 of 21<sup>st</sup> March 2007.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 4<sup>th</sup> April 2012, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Me Susanne Goldacker, avocat à la cour, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appeared from an attendance list that all

(a) five hundred fifty six thousand seven hundred fifty-two (556,752) Class A Shares,

(b) five hundred thousand (500,000) Class N Shares,

(c) one hundred eighty thousand (180,000) Class S-I Shares,

(d) one hundred fifty thousand (150,000) Class S-II Shares,

(e) seventeen thousand and sixty (17,060) Class P Shares,

(f) one million nine hundred twelve thousand seven hundred nineteen (1,912,719) Class OT-OT Shares;

(g) six hundred six thousand three hundred fourteen (606,314) Class OT-T Shares, and

(h) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares

(being a total of three million nine hundred thirty-five thousand three hundred forty-five (3,935,345) Shares in issue in the Company) were duly represented at the present general meeting.

The attendance list, as well as the proxies, signed by the proxyholders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II) The shareholders represented, declared having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

III) The items on which resolutions are to be passed are as follows, all resolutions being passed as one sole resolution:

*Agenda*

(A) Creation of a new class of shares, namely Class M, decision that Class M is related to the Project Mercury Investment being the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in DH M S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities);

(B) Increase of the issued share capital by an amount of five hundred thousand Euro (€500,000) to four million four hundred thirty five thousand three hundred forty five Euro (€4,435,345) by the issue of 500,000 Class M Shares with a nominal value and subscription price of one Euro (€1) each (being a total of five hundred thousand Euro (€500,000) in the proportions set out hereafter:

Subscriber	Class M Shares	Total Subscription price
Doughty Hanson & Co V Nominees One Limited . . . . .	158,428	158,428
Doughty Hanson & Co V Nominees Two Limited . . . . .	317,762	317,762
Officers Nominees Limited . . . . .	23,810	23,810
TOTAL . . . . .	500,000	500,000

allocation of the total subscription price for the new Class M shares to the share capital; payment of the total subscription price by the subscribers in cash;

(C) Consequential amendment of the Articles of Incorporation as set forth herebelow:

(i) amendment of article 5.1 and 5.2 to read as follows (the remainder of article 5 to remain unchanged):

**Art. 5. Share Capital.**

5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of four million four hundred thirty five thousand three hundred forty five Euro (€4,435,345) divided into

- five hundred fifty six thousand seven hundred fifty two (556,752) Class A Shares,
  - five hundred thousand (500,000) Class N Shares,
  - one hundred and eighty thousand (180,000) Class S-I Shares,
  - one hundred and fifty thousand (150,000) Class S-II Shares,
  - seventeen thousand and sixty (17,060) Class P Shares,
  - one million nine hundred twelve thousand seven hundred nineteen (1,912,719) Class OT-OT Shares;
  - six hundred six thousand three hundred fourteen (606,314) Class OT-T Shares,
  - five hundred thousand (500,000) Class M Shares, and
  - twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares,
- each with a nominal value of one Euro (€ 1).

5.2 The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes (which may be Simple Classes or Joined Classes).

Each Class of Shares (or as the case may be Joined Classes if so specified) shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a «Specific Investment»). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (or Joined Classes) (including upon reclassification) (including for the avoidance of doubt any share premium) (the «Subscription Price»), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs («Issuance Costs»), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class A relates to the Project Andrew Investments;

Class N relates to the Project Noble Investments,

Class S relates to the Project Friction Investments,

Class P relates to the Project Pearl Investment,

Class OT-OT and Class OT-T (being Joined Classes) relate to the Project OT Investment,

Class M relates to the Project Mercury Investment, and

Category X is not related to a Specific Investment.

(ii) amendment of article 19 by adding the following definitions:

DH M means DH M S.à.r.l. (RCS Luxembourg B162696) (and any successor)

Project Mercury Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in DH M (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Thereafter, the general meeting of shareholders unanimously resolved as follows:

*Sole resolution*

The meeting resolved to create a new class of shares, namely Class M.

The meeting resolved that Class M is relating to the Project Mercury Investment being the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in DH M S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

The meeting resolved to increase the issued share capital by an amount of five hundred thousand Euro (€500,000) to four million four hundred thirty five thousand three hundred forty five Euro (€4,435,345) by the issue of five hundred thousand (500,000) Class M Shares with a nominal value and subscription price of one Euro (€1) each to the subscribers as set forth in the agenda, and the subscribers, all here represented by Me Toïnon Hoss, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies, subscribed to (and fully paid) the new shares so issued as set forth in the agenda.

Evidence of the payment of the total subscription price in cash was shown to the undersigned notary.

The total subscription price for the new Class M shares is allocated to the share capital.

The meeting then resolved to amend the Articles of Incorporation as set forth in the agenda.

There being nothing further on the agenda, the meeting was closed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately EUR 3,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day abovementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-septième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de «DHC Luxembourg V S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée en date du 20 décembre 2006 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») numéro 423 du 21 mars 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 4 avril 2012 suivant acte reçu par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente a nommé comme secrétaire et scrutateur Me Susanne Goldacker, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

La présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il ressort d'une liste de présence que toutes les

(a) cinq cent cinquante-six mille sept cent cinquante-deux (556.752) Parts Sociales de Classe A,

(b) cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe N,

(c) cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de Classe S-I,

(d) cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Classe S-II,

(e) dix-sept mille soixante (17.060) Parts Sociales de Classe P,

(f) un million neuf cent douze mille sept cent dix-neuf (1.912.719) Parts Sociales de Classe OT-OT,

(f) six cent six mille trois cent quatorze (606.314) Parts Sociales de Classe OT-T,

(g) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X (représentant un total de trois millions neuf cent trente-cinq mille trois cent quarante-cinq (3.935.345) Parts Sociales émises dans la Société) étaient dûment représentées à la présente assemblée générale.

La liste de présence ainsi que les procurations, signées par les mandataires des associés représentés et les par les membres du bureau, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Les associés représentés ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, de sorte qu'aucune obligation de justification de l'accomplissement des formalités de convocation ne soit nécessaire.

III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants, toutes les résolutions étant prises comme une seule résolution:

#### Agenda

(A) Création d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir Classe M, décision que la Classe M est en relation avec le Projet Mercury Investissement, étant l'investissement par voie de parts sociales, prêts, obligations préférentielles ou tous autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans DH M S.à r.l. (et les avoirs, filiales et entités sous-jacents);

(B) Augmentation du capital social émis par un montant de cinq cent mille Euros (€500.000) à quatre millions quatre cent trente-cinq mille trois cent quarante-cinq Euros (4.435.345) par l'émission de cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe M avec une valeur nominale et prix de souscription d'un Euro (€1) chacune dans les proportions indiquées ci-dessous:

Souscripteur	Parts Sociales de Classe M	Prix Total de Souscription
Doughty Hanson & Co V Nominees One Limited . . . . .	158.428	158.428
Doughty Hanson & Co V Nominees Two Limited . . . . .	317.762	317.762
Officers Nominees Limited . . . . .	23.810	23.810
TOTAL . . . . .	500.000	500.000

allocation du prix de souscription total des nouvelles parts sociales de Classe M au capital social; paiement du prix de souscription par les souscripteurs en espèces;

(C) La modification en conséquence des Statuts comme indiqué ci-dessous:



(i) modification de l'article 5.1 et 5.2 afin qu'il se lit comme suit (le reste de l'article 5 demeure inchangé)

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 La Société a un capital social émis et souscrit entièrement libéré de quatre millions quatre cent trente-cinq mille trois cent quarante-cinq Euros (€ 4.435.345) divisé en

- cinq cent cinquante-six mille sept cent cinquante-deux (556.752) Parts Sociales de Classe A,
  - cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe N,
  - cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de Classe S-I,
  - cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Classe S-II,
  - dix-sept mille soixante (17.060) Parts Sociales de Classe P.
  - un million neuf cent douze mille sept cent dix-neuf (1.912.719) Parts Sociales de Classe OT-OT;
  - six cent six mille trois cent quatorze (606.314) Parts Sociales de Classe OT-T,
  - cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe M, et
  - douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X,
- d'une valeur nominale d'un Euro (€1) chacune.

5.2 Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales par une résolution prise par l'assemblée des associés. Les nouvelles parts sociales pourront être émises sous la forme de classes de Parts Sociales (lesquelles peuvent être des Classes Simples ou des Classes Jointes).

Chaque classe de Parts Sociales (ou le cas échéant, les Classes Jointes s'il en est spécifié ainsi) sera émise en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un "Investissement Spécifique"). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (ou Classes Jointes) (y compris après la reclassification) (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), déduction faite de tous frais dûs par la Société en rapport avec cette émission y compris, mais sans limitation, le droit d'apport, les frais de notaire et les dépenses de publicité (les "Coûts d'Emission"), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

La Classe A est relative au Project Andrew Investissement;

La Classe N est relative au Project Noble Investissement,

La Classe S-I et la classe S-II (étant des Classes Jointes) est relative au Project Friction Investissement,

La Classe P est relative au Project Pearl Investissement,

La Classe OT-OT et la classe OT-T (étant des Classes Jointes) sont relatives à l'Investissement Projet OT,

La Classe M est relative au Projet Mercury Investments, et

La Catégorie X n'est pas relative à un Investissement Spécifique.

(ii) modification de l'article 19 par la modification ou l'ajout des définitions suivantes afin qu'elles se lisent comme indiqué ci-dessous:

DH M signifie DH M S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B162696) (et tout successeur)

Projet Mercury Investments signifie l'investissement par voie de parts sociales, de prêts, de certificats de titres préférentiels ou d'autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans DH M (et les avoirs, filiales et entités sous-jacentes).

Sur ce, l'assemblée a décidé à l'unanimité comme suit:

#### *Résolution unique*

L'assemblée a décidé de créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir Classe M.

L'assemblée a décidé que la Classe M est en relation avec le Projet Mercury Investissement, étant l'investissement par voie de parts sociales, prêts, obligations préférentielles ou tous autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans DH M S.à r.l. (et les avoirs, filiales et entités sous-jacentes);

L'assemblée a ensuite décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de cinq cent mille Euros (€500.000) à quatre millions quatre cent trente-cinq mille trois cent quarante-cinq Euros (€4.435.345) par l'émission de cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe M avec une valeur nominale et prix de souscription d'un Euro (€1) chacune aux souscripteurs comme indiqué dans l'ordre du jour, et les souscripteurs tous ici représentés par Maître Toinon Hoss, prénommée, en vertu des procurations dont mention ci-avant, ont souscrit (et intégralement payé) les nouvelles parts sociales émises comme indiqué dans l'ordre du jour.

La preuve du paiement en espèces du prix d'émission a été montrée au notaire soussigné.

La totalité du prix de souscription des nouvelles parts sociales de Classe M est allouée au capital social.

L'assemblée a ensuite décidé de modifier les Statuts comme indiqué dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant dans l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

### Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus, sont estimés à approximativement EUR 3.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, S. GOLDACKER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2012. Relation: LAC/2012/19303. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012056291/226.

(120078666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

### Iesp Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.368.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 avril 2012*

1. Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.
3. A été nommé administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

4. L'adresse professionnelle des administrateurs, Madame Martine KAPP et Monsieur Eric LECLERC, et du commissaire aux comptes, Monsieur Pascal FABECK, a été transférée à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012056418/17.

(120079211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

### Varfor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 74.120.

### EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les actionnaires de la Société en date du 6 février 2012 que:

1. Sont nommés aux fonctions d'administrateur de la société:

- Monsieur Gilbert Muller, administrateur de sociétés, avec adresse privée au 85, route du Vin, L-5440 Remerschen avec effet immédiat;

- Monsieur Eddy Dome, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat;

- Monsieur Jean-Marie Schul, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg avec effet immédiat;

en remplacement de Monsieur Thomson Jaime Edward, Monsieur Hester Jesse et Monsieur Stokes Matthew Charles. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

2. Est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

Belthur Accounting Ltd, ayant son adresse professionnelle au 1, Kings Avenue Winchmore Hill UK - London N21 3NA dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui sera tenue en 2018, en remplacement de FIRI Treuhand GmbH.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2012059118/27.

(120083237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

**Opportunity Fund III Property XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 123.383.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of March.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster.

THERE APPEARED:

Mr Max MAYER, employee, with professional address at Junglinster, 3, route de Luxembourg, the "Proxy-Holder", acting as a special proxy of Opportunity Fund III (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at L-2530 Luxembourg, 4a rue Henri Schnadt, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 116.180, the "Sole Shareholder", by virtue of a proxy signed ne varietur by the Sole Shareholder which shall remain annexed to the present minutes and be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requested the undersigned notary to act its declarations and observations as follows:

I.- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), " Opportunity Fund III Property XXIII S.à r.l.", having its registered office at L-2530 Luxembourg, 4a rue Henri Schnadt registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under section B number 123 383, has been incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Jean SECKLER on 13 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 345 of March 9, 2007. The articles of incorporation have not been amended since then.

II.- That the subscribed share capital of the company " Opportunity Fund III Property XXIII S.à r.l.", amounts currently to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) units of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III.- That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the company " Opportunity Fund III Property XXIII S.à r.l."

IV.- That the Sole Shareholder as liquidator declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company " Opportunity Fund III Property XXIII S.à r.l."

V.- That the Sole Shareholder declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company " Opportunity Fund III Property XXIII S.à r.l.", and that the liquidation of the company " Opportunity Fund III Property XXIII S.à r.l.", is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the Sole Shareholder declares that the liquidation is closed.

VII.- That the shareholder's register of the dissolved company "Opportunity Fund III Property XXIII S.à r.l." has been cancelled.

VIII.- That the financial statements of the company " Opportunity Fund III Property XXIII S.à r.l." as at the date of dissolution are hereby approved.

IX.- That the Sole Shareholder grants full discharge ("quitus") to each and all of the managers of the dissolved company " Opportunity Fund III Property XXIII S.à r.l." for all their mandates and duties during the period starting on 1st April 2011 and ending on the day of the liquidation of the company " Opportunity Fund III Property XXIII S.à r.l."

X.- That the records and documents of the dissolved company " Opportunity Fund III Property XXIII S.à r.l." will be kept for a period of five years at "Henderson Global Investors, Luxembourg Branch Office" having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

*Costs and Notarial deed*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 800.-.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version. On request of the appearing party, duly represented, and in case of divergences between the English and French Text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was prepared in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to Proxy holder of the Sole Shareholder, who is known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, Proxy holder of the Sole Shareholder and the Notary, have together signed this deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trente mars.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de "Opportunity Fund III (Luxembourg) S.à r.l." une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt ci-après dénommée «L'Associé Unique», en vertu d'une procuration signée "ne varietur" par l'Associé Unique, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement. L'Associé Unique, représentée tel que dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations et constatations ainsi qu'il suit:

I.- Que la société "Opportunity Fund III Property XXIII S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg 4a rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 123 383 a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire Jean SECKLER, en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 345 du 9 mars 2007. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société " Opportunity Fund III Property XXIII S.à r.l.", est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représentés par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société " Opportunity Fund III Property XXIII S.à r.l."

IV.- Que l'Associé Unique, en tant que liquidateur de la société " Opportunity Fund III Property XXIII S.à r.l.", a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.

V.- Que l'Associé Unique déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute "Opportunity Fund III Property XXII S.à r.l.", et que la liquidation de la société " Opportunity Fund III Property XXIII S.à r.l.", est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que l'Associé Unique déclare que la liquidation est clôturée.

VII.- Que le registre des associés de la société dissoute " Opportunity Fund III Property XXIII S.à r.l.", est annulé.

VIII.- Que les états financiers de la société " Opportunity Fund III Property XXIII S.à r.l.", à la date de la dissolution sont ici approuvés.

IX.- Que l'Associé Unique accorde la décharge pleine et entière à chacun et à tous les gérants de la société dissoute " Opportunity Fund III Property XXIII S.à r.l.", pour l'exécution de tous leurs mandats et charges pendant, et en relation avec, la période commençant le 1<sup>er</sup> avril 2011 et se terminant au jour de la liquidation de " Opportunity Fund III Property XXIII S.à r.l.",

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à Henderson Global Investors, Luxembourg Branch Office ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 800,-EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de l'Associé unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire de l'Associé Unique connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 avril 2012. Relation GRE/2012/1192. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012056550/106.

(120079084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**L'Aquila S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 108.404.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Par jugement n°691/12 rendu en date du 10 mai 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VIème chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société L'AQUILA S.à r.l., inscrite au n° RCS B108.404, ayant son siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks, pour absence d'actif et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Liquidateur nommé*

Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2012056468/16.

(120079254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**Klor2 S.C.I., Société Civile.**

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg E 352.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Versammlung der Geschäftsführung Abgehalten am Sitz der Gesellschaft am 11. Mai 2012 Um 14.30 Uhr*

Die Geschäftsführung stellt fest dass sich die private Adresse von Herrn Rainer KLÖPPNER, Gesellschafter und Geschäftsführer, ab dem 1. Mai 2012 wie folgt geändert hat:

D-54441 Ayl, Im Wiegenthal 20.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Geschäftsführer / Geschäftsführer*

Référence de publication: 2012056466/14.

(120079295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**Ikopedo Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 156.375.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012056421/10.

(120079459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**RB International Development Fund I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 139.408.

—  
Im Jahre zweitausendzwoölf, den achten Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven.

IST ERSCHIENEN:

RB Immobilienverwaltungs GmbH, eine Gesellschaft österreichischen Rechts mit Gesellschaftssitz in A-6020 Innsbruck, Tirol und Firmenbuchnummer: 252438h, (die Alleingesellschafterin),

hier vertreten durch Herrn Jean-Pierre Dias, Privatbeamten, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg, gemäss privatschriftlicher Vollmacht.

Die Vollmacht wird nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Vertreter der Erschienenen und den unterzeichnenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigelegt um zusammen mit dieser einregistriert zu werden.

Die vorgenannte Erschienene, vertreten wie erwähnt, ersucht den instrumentierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

- dass RB Immobilienverwaltungs GmbH die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft RB International Development Fund I S.à r.l. ist, mit Sitz in L-1341 Luxemburg, 7, place Clairefontaine, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 139.408. Die Gesellschaft wurde am 13. Juni 2008 gegründet durch Urkunde des Notars Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sanem, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1733 vom 15. Juli 2008.

- dass das Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) beträgt, aufgeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je hundert Euro (EUR 100,-).

Nach diesen Erklärungen tritt die Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, welche einhundert Prozent (100 %) des Gesellschaftskapitals hält, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen und fasst folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschliesst den Gesellschaftssitz von L1341 Luxemburg, 7, place Clairefontaine nach L-1736 Senningerberg, 5 Rue Heienhaff zu verlegen.

#### *Zweiter Beschluss*

Infolge der obigen Sitzverlegung erklärt die alleinige Gesellschafterin, Artikel vier, erster Satz, der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

“ **Art. 4. (Satz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven (Großherzogtum Luxemburg) ”

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

#### *Kosten*

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) geschätzt.

#### *Bevollmächtigung*

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber die vorliegende notarielle Urkunde zum oben genannten, Datum in Senningerberg erstellt wird.

Nachdem die Urkunde dem Vertreter der Erschienenen vorgelesen wurde, haben dieser und Wir, der unterzeichnete Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 mai 2012 LAC / 2012 / 22630. Reçu 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 23. Mai 2012.

Référence de publication: 2012060348/49.

(120085072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

### **RPeV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.722.

#### — STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twelfth day of April.

Before the undersigned, Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

RPeV Luxembourg Parent S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg register of commerce and companies and having a share capital amounting to fifteen thousand euro (EUR 15,000),

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

### I. Name – Registered Office – Object – Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is “RPeV Luxembourg S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

### II. Capital – Shares

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form, without designation of par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### III. Management – Representation

#### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1 . The Company is managed by a Board composed of at least two (2) managers and, as the case may be, at least one (1) class A manager (hereafter Class A Manager) and at least one (1) class B manager (hereafter Class B Manager) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders. If the Company is managed by a sole manager, the provisions of article 9 below will prevail.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

#### Art. 8. Board.

##### 8.1. Powers of the Board

8.1.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

##### 8.2 Procedure

8.2.1 The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the registered office of the Company or at the place indicated in the convening notice, which in principle, is in Luxembourg.

8.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.4 A manager may grant a power of attorney to any other manager in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Class A Manager and one Class B Manager in the event that Class A and B Managers have been designated. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager agreed on those resolutions in the event that Class A and B Managers have been designated. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other, provided that any such meeting must be initiated from Luxembourg. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

##### 8.3 Representation

8.3.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers or, as the case may be, by the joint signature of at least one Class A Manager, together with at least one Class B Manager.

8.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### Art. 10. Liability of the managers.

10.1 The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.



10.2 To the extent permissible under the Law and any other law and/or regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.3.2 above, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

#### IV. Shareholder(s)

##### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.**

###### 11.1 Powers and voting rights

11.1.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

11.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

11.1.3 Each share entitles to one (1) vote.

###### 11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

11.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

11.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

11.2.3 General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

11.2.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

11.2.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

11.2.6 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

11.2.7 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

11.2.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

##### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits – Supervision

##### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1 The financial year begins on January 1 and ends on December 31 of each year.

13.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

**Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**VI. Dissolution – Liquidation****Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provisions****Art. 17. General provisions.**

17.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders' Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law,

any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2012.

*Subscription and payment*

RPeV Luxembourg Parent S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe to the fifteen thousand (15,000) shares in registered form, without designation of the par value, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of an amount one million four hundred seventy seven thousand five hundred and eighty euro and sixteen cent (EUR

1,477,580.16.-) being the euro equivalent of one million nine hundred forty thousand one hundred US dollars (USD 1,940,100.-) using the USD/EUR exchange rate published by the European Central Bank as of April 11, 2012, out of which fifteen thousand euro (EUR 15,000) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the remaining part will be allocated to the share premium account of the Company (the Contribution).

The amount of the Contribution is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred Euros (2,500.- EUR).

#### Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period of time:

- Richard Brekelmans, company manager, born in Amsterdam on September 12, 1960 with professional residence at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class A Manager,
- Elizabeth Timmer, company manager, born in Zuidelijke IJsselmeerpolder on July 24, 1965 with professional residence at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class A Manager, and
- Anderson Thees, media and technology executive, born in Juiz de Fora, Brazil on March 25, 1973, with address at Rua Verbo Divino, 1061, 72B – Torre III, São Paulo, SP, Brazil, as Class B Manager.

2. The registered office of the Company is located at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douzième jour d'avril,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

RPeV Luxembourg Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000),

Ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### I. Dénomination – Siège social – Objet – Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "RPeV Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances.

Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital – Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion – Représentation**

### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins deux (2) gérants et, le cas échéant, au moins un (1) gérant de classe A (ci-après le Gérant de Classe A) et au moins un (1) gérant de classe B (ci-après le Gérant de Classe B) nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

### **Art. 8. Conseil.**

8.1. Pouvoirs du Conseil

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

## 8.2 Procédure

8.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

8.2.2 Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

8.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B en cas de désignation de Gérants de Classe A et B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition qu'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B soient d'accord avec les résolutions en cas de désignation de Gérants de Classe A et B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

## 8.3 Représentation

8.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants ou, le cas échéant, par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A avec celle d'au moins un gérant de classe B.

8.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

## Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

## Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1 Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

10.2 Si la Loi et toute autre loi et/ou règlement applicable au Grand-Duché de Luxembourg le permettent, les gérants et autres responsables de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.3.2 ci-dessus, seront indemnisés par les avoirs de la Société pour tous frais, charges, pertes, dommages et dépenses engendrés ou éprouvés par ceux-ci en rapport avec toutes actions, réclamations, procès ou poursuites dont ils seront parties du fait d'être ou d'avoir été gérants, agents ou délégataires de la Société, pour toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou toute action accomplie, approuvée, ou manquée, liée à l'exécution de leurs devoirs, sauf pour les dettes et dépenses résultant d'une faute grave ou une faute volontaire de leur part, à chaque fois sans préjudice à tout autre de leur droit.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

#### 11.1 Pouvoirs et droits de vote

11.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

11.1.2 Au cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

11.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

11.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

11.2.3 Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

11.2.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

11.2.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

11.2.6 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

11.2.7 Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

11.2.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1 Au cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices – Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1 L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut pas dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires indiquent que des bénéfices et autres réserves suffisants (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution – Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

### Art. 17. Dispositions générales.

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et libération*

RPeV Luxembourg Parent S.à r.l., représentée comme indiquée ci-dessus, déclare souscrire aux quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de un million quatre cents soixante-dix-sept mille cinq cents quatre-vingt euro et seize centimes (EUR 1.477.580,16) étant l'équivalent en euros de un million neuf cents quarante mille et cent dollars américains (USD 1.940.100) en utilisant le taux de change USD / EUR publié par la Banque centrale européenne à 15h00 le 11 avril 2012, dont quinze mille euros (EUR 15.000) seront affectés au compte nominatif du capital social de la Société et la partie restante sera affecté au compte prime d'émission de la Société (la Contribution).

Le montant de la Contribution est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille cinq cents Euros (2.500.- EUR).

#### *Résolutions de l'associé*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Richard Brekelmans, gérant de sociétés, né à Amsterdam le 12 septembre 1960, dont l'adresse professionnelle se situe au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe A,

- Elizabeth Timmer, gérante de sociétés, née à Zuidelijke IJsselmeerpolder le 24 juillet 1965, dont l'adresse professionnelle se situe au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe A, et

- Anderson Thees, directeur des médias et technologies, né à Juiz de Fora, Brésil le 25 mars 1973, dont l'adresse se situe à Rua Verbo Divino, 1061, 72B – Torre III, Sao Paulo, SP, Brésil, en tant que Gérant de Classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 avril 2012. Relation: LAC/2012/18325. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012056623/524.

(120079016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

#### **Immonat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 3, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 73.785.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012056426/10.

(120079281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

#### **Inigo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INIGO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012056428/11.

(120079472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

#### **Interas S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.920.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012056432/10.

(120079284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---



**Caesar Properties Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 111.913.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 mai 2012 à 15.30 heures à Luxembourg*

*Résolution:*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité:

1. de renouveler le mandat de M. Jean-Paul Auguste, 15 Allée du Jardin Anglais, F - 93340 Le Raincy et Mme Caroline Sicot, 15 Allée du Jardin Anglais, F - 93340 Le Raincy en tant qu'administrateurs de la catégorie "A",

2. de renouveler le mandat de M. Koen Lozie, 61, Grand-Rue L - 8510 Redange-sur-Attert et de M. Joseph Winandy, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig en tant qu'administrateurs de la catégorie "B"

Le mandat des Administrateurs viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2012.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat de Pierre SCHILL en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme devant expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui délibérera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012059351/23.

(120083471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

---

**HM Immobilière SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3465 Dudelange, 52, rue de l'Etang.  
R.C.S. Luxembourg B 168.925.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le neuf mai.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1. Hasib SELIMOVIC, kinésithérapeute, né à Potreb/Tutin (Serbie) le 26 janvier 1966, et son épouse,

2. Muzafera SELIMOVIC, sans état, née à Potreb/Tutin (Serbie) le 24 mars 1968,  
demeurant ensemble à L-3465 Dudelange, 52, rue de l'Etang.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: HM IMMOBILIERE S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société a pour objet l'administration et la valorisation de ses propres biens immobiliers.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous actions, parts, titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous actions, parts, titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par soixante-deux (62) actions de cinq cents (500,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 12.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. Hasib SELIMOVIC, kinésithérapeute, né à Potreb/Tutin (Serbie) le 26 janvier 1966, demeurant à L-3465 Dudelange, 52, rue de l'Étang, trente et une actions . . . . .	31
2. Muzafera SELIMOVIC, sans état, née à Potreb/ Tutin (Serbie) le 24 mars 1968, demeurant à L-3465 Dudelange, 52, rue de l'Étang, trente et une actions . . . . .	31
Total: soixante-deux actions . . . . .	62

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents (1.200,-) euros.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2013.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1). Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Hasib SELIMOVIC, kinésithérapeute, né à Potreb/Tutin (Serbie) le 26 janvier 1966, demeurant à L-3465 Dudelange, 52, rue de l'Étang,
2. Muzafera SELIMOVIC, sans état, née à Potreb/Tutin (Serbie) le 24 mars 1968, demeurant à L-3465 Dudelange, 52, rue de l'Étang;
- 3.- Fahret SELIMOVIC, étudiant, né à Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 1993, demeurant à L-3465 Dudelange, 52, rue de l'Étang.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

ABAKUS SERVICE S.A. avec siège social à L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 75.829.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2017.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-3465 Dudelange, 52, rue de l'Étang.

#### *Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

#### *Déclaration*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Selimovic, Selimovic et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 15 mai 2012. Relation EAC/2012/6121. Reçu soixante-quinze euros 75..

Le Receveur (signé): Santioni.

### Suit copie d'annexe

HM IMMOBILIÈRE SA

siège social: L-3465 Dudelange

52, rue de l'Etang

#### Réunion du Conseil d'Administration

A l'instant,

Hasib SELIMOVIC, kinésithérapeute, né à Potreb/Tutin (Serbie) le 26 janvier 1966, demeurant à L-3465 Dudelange, 52, rue de l'Etang, Muzafera SELIMOVIC, sans état, née à Potreb/Tutin (Serbie) le 24 mars 1968, demeurant à L-3465 Dudelange, 52, rue de l'Etang et Fahret SELIMOVIC, étudiant, né à Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 1993, demeurant à L-3465 Dudelange, 52, rue de l'Etang, administrateurs de la société HM IMMOBILIÈRE SA avec siège social à L-3465 Dudelange, 52, rue de l'Etang, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social 2017, Hasib SELIMOVIC, préqualifié, administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Signé: Selimovic, Selimovic et Selimovic.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 15 mai 2012. Relation EAC/2012/6121. Reçu douze euros 12..

Le Receveur (signé): Santioni.

Dudelange, le 9 mai 2012.

Référence de publication: 2012060793/157.

(120085454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

### Studio Invest SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9515 Wiltz, 54, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg E 4.454.

L'an deux mil douze, le quatrième jour de mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Marc LINK, technicien en bâtiment, né le 24 novembre 1968 à Luxembourg, demeurant au 49, Lomicht, L-9696 Winseler; et

2) Monsieur Sébastien MAAS, indépendant, né le 17 mars 1980 à Ottignies-Louvain-La-Neuve Belgique), demeurant au 29, rue Tresfontaines, B-6972 Erneville, (Belgique);

Les comparants déclarent être les seuls associés de la société civile immobilière STUDIO INVEST S.C.I., ayant son siège social à L-9521 Wiltz, 64, Rue de la Fontaine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section E, numéro 4454 et constituée sous seing privé en date du 30 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 21 mai 2011 numéro 1074.

Les associés ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-9521 Wiltz, 64, Rue de la Fontaine à L-9515 Wiltz, 54, rue Grande-Duchesse Charlotte.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 4 (alinéa 1<sup>er</sup>) des statuts:

"Le siège social de la Société est établi dans la commune de Wiltz".

#### Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (1.100,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états civils et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Marc Link, Sébastien Maas, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 mai 2012. LAC / 2012 / 21685. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012060392/36.

(120084913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**International Wear Parts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.309.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2012:*

1. L'Assemblée Générale prend note de la volonté de l'Administrateur Patricia JUPILLE de reprendre son nom de jeune fille OSIEKA.

2. L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Maître Pietro ANELLO et Mme Patricia OSIEKA ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2018.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Pour INTERNATIONAL WEAR PARTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2012056434/17.

(120079199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

**Intervallum Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 92.072.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 mai 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société INTERVALLUM ENGINEERING SARL, dont le siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, a été dénoncé en date du 7 décembre 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ et liquidateur Maître Yasemin CENGIZ-KIYAK, avocate, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1<sup>er</sup> juin 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Yasemin CENGIZ-KIYAK

Le liquidateur

Référence de publication: 2012056435/18.

(120079474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

**Big-Oz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 668.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 164.572.

EXTRAIT

En date du 15 mai 2012, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat la révocation de Monsieur Nicholas DAVIDOFF en tant que gérant de la Société.

L'associé unique a également nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat:

Monsieur Harvey SAWIKIN, né le 16 février 1960 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 152 West 57<sup>th</sup> Street, Floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Messieurs Harvey SAWIKIN, James PASSIN et Steven GORELIK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

*Pour Big-Oz S.à r.l.*

Référence de publication: 2012056857/19.

(120080448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

---

**J.C.A. Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 120, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 74.527.

*Extrait de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2011.*

*Première résolution*

Monsieur Claude Koeune, expert-comptable, demeurant à L-7317 Mullendorf 31, rue Paul Eyschen a démissionné de son poste d'administrateur.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société:

Monsieur Paul Huberty, expert-comptable, né à Luxembourg le 19 janvier 1960

(Matricule: No. 1960/0119/136), demeurant à L-3936 Mondercange 4, op Feileschterkeppchen

son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Mely Steinbach / Paul HUBERTY.

Référence de publication: 2012056446/18.

(120079449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**Invest 8 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 57.748.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012056438/10.

(120079616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**Ireco Trading and Production S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 68.051.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IRECO TRADING AND PRODUCTION S.A.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012056442/11.

(120079240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**Jabcab (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012056447/9.

(120079079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**Bargo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.769.

—  
In the year two thousand and twelve, on the ninth day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Bargo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-1240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under the number B 122.769 (the Company). The Company has been incorporated on December 6, 2006 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 211 of February 20, 2007. The articles of association of the Company have been amended on January 24, 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1382 of June 5, 2008.

There appeared:

1314 USA, Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware, United States, registered with The Corporation Trust Company (the Sole Shareholder), represented by Michael Latifi, acting in his capacity as President,

here represented by Regis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 9, 2012.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

2. Appointment of Fairland Property Limited, a limited company governed by the laws of the British Virgin Islands, with registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre Road Town - Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under the number 517295 as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company (the Liquidator).

3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company.

4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First Resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second Resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Fairland Property Limited, prenamed, as Liquidator in relation to the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

*Third Resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder in accordance with article 148 of the Law.

#### *Fourth Resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

#### *Fifth Resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le neuvième jour du mois de mai.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Bargo S.à r. l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 15, rue Edward Steichen L-1240 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 122.769 (la Société). La Société a été constituée le 6 décembre 2006 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 211 du 20 février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés le 24 janvier 2007 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1382 du 5 juin 2008.

#### **A comparu:**

1314 USA, Inc., une société organisée selon les lois de l'État du Delaware, États-Unis d'Amérique, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware, États-Unis d'Amérique, immatriculé au Corporation Trust Company (l'Associé Unique), représentée par Michael Latifi, agissant en qualité de Président,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 mai 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);

2. Nomination de Fairland Property Limited, une société limitée organisée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre Road Town - Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 517295 comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;

5. Décision que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:



*Première Résolution*

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième Résolution*

L'Associé Unique a décidé de nommer Fairland Property Limited, prénommé, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

*Troisième Résolution*

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième Résolution*

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

*Cinquième Résolution*

L'Associé Unique a décidé que le mandat du Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents Euros (1.400. EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2012. Relation: LAC/2012/22853. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012060628/141.

(120085515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

---

**Isidro International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.906.

Les comptes annuels au 30/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ISIDRO INTERNATIONAL S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012056443/12.

(120078730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**ITL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Mai 2012.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2012056444/13.

(120078810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**Titan Management Investment SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.443.

*Extrait des résolutions du gérant*

En date du 14 mai 2012, le gérant a décidé d'accepter la démission de la société Fiduciaire Patrick Sganzerla en tant que réviseur d'entreprises agréé.

En date du 14 mai 2012, le gérant a également décidé de coopter FPS Audit S.à r.l., avec siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 8159674, en tant que réviseur d'entreprises agréé.

Le mandat du nouveau réviseur d'entreprises agréé qui achève le mandat du réviseur d'entreprises agréé démissionnaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2012057358/20.

(120079990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

---

**JALUX, Société Civile.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg E 4.336.

Madame Jacqueline MAGGI-BACOU, née le 22 novembre 1936 à Capendu (France),  
nouvelle adresse au 11, Avenue de la Gaillarde, F-34000 Montpellier, France.

Crédit Agricole Luxembourg Conseil

*Agent domiciliaire*

Référence de publication: 2012056448/11.

(120079010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**Jewel SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012056449/10.

(120079506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

**Studio 88 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.878.

---

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le quatorze mai;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Julien TRIJARD, architecte, né à Noisy-Le-Sec (France), le 30 avril 1981, demeurant à F-57365 Flevy, 6bis, rue de l'Eglise.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Studio 88 S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture et l'exercice de toutes les activités en rapport avec la profession d'architecte, conformément à la déontologie de la profession d'architecte indépendant.

A ce titre elle peut accomplir toutes opérations et activités se rapportant à l'architecture et à l'environnement et, notamment le suivi et la coordination des travaux, de sécurité de santé de chantiers, la conception et les études d'immeubles, d'infrastructures et d'ouvrages d'art, les missions de contrôle et d'expertises.

En général la Société pourra faire toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, pour autant que celles-ci ne soient pas incompatibles avec la profession d'architecte telle que prévue au règlement de déontologie établi par le Conseil de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils.

La Société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Kopstal (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Julien TRIJARD, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en

numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Loi anti-blanchiment*

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

*Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg.
2. Monsieur Julien TRIJARD, architecte, né à Noisy-Le-Sec (France), le 30 avril 1981, demeurant à F-57365 Flevy, 6bis, rue de l'Eglise, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. TRIJARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2012. LAC/2012/22545. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059732/136.

(120083714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

**Joh.Berenberg, Gossler & Co. KG, Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 29.061.

Le bilan consolidés au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012056451/11.

(120079578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

**Jolyco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 132.095.

*Avis en date du 9 mai 2012*

L'adresse de Monsieur Sylvain GOETZ, administrateur-délégué, est modifiée tel que suit:  
16, Boerendreef, B- 2970 SCHILDE, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

*Signature*

Référence de publication: 2012056452/13.

(120078746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**Luxacier International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 36.294.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 19 avril 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- LUXACIER INTERNATIONAL S.à r.l., avec siège social à L-1370 Luxembourg, 16, rue Val Ste Croix, dénoncé le 3 juillet 1995

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, et liquidateur Maître Michel NICKELS, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 11 mai 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Michel Nickels

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012057402/20.

(120079726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**JP/LX BC Stereo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.388.

—  
Ailbhe Jennings, membre du Conseil de gérance de la société JP/LX BC Stereo I S.à r.l., déclare sur l'honneur avoir comme adresse professionnelle: 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Ailbhe Jennings constate également le changement d'adresse suivant:

Monsieur Ian K LORING

John Hancock Tower

200 Clarendon Street

USA-02116 Boston

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012056453/15.

(120078830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**JP/LX BC Stereo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.387.

—  
Ailbhe Jennings, membre du Conseil de gérance de la société JP/LX BC Stereo II S.à r.l. déclare sur l'honneur avoir comme adresse professionnelle: 9a rue Gabriel Lippmann, L 5365 Munsbach.

Ailbhe Jennings constate également le changement d'adresse suivant:

Monsieur Ian K LORING

John Hancock Tower

200 Clarendon Street

USA-02116 Boston

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012056454/15.

(120078829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**JP/LX BC Stereo III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 139.386.

Ailbhe Jennings, membre du Conseil de gérance de la société JP/LX BC Stereo III S.à r.l., déclare sur l'honneur avoir comme adresse professionnelle: 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Ailbhe Jennings constate également le changement d'adresse suivant:

Monsieur Ian K LORING

John Hancock Tower

200 Clarendon Street

USA-02116 Boston

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012056456/15.

(120078828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

**SAF-Holland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 113.090.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société en date du 26 avril 2012*

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 26 avril 2012, il a été décidé de:

1. réélire, en qualité d'administrateur de la Société, Monsieur Detlef BORGHARDT, résidant professionnellement au 26, Hauptstrasse, D-63856 Bessenbach, Allemagne, pour une période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

2. nommer, en qualité d'administrateur de la Société, Madame Anja KLEYBOLDT, née le 12 mars 1969 à Lippstadt et résidant au 38, Brendelstrasse, D-61381 Friedrichsdorf-Seulberg, Allemagne pour une période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

3. renommer ERNST & YOUNG, société anonyme dont le siège social est situé au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour une période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012059735/24.

(120084240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

**Atriocare Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 137.622.

Gemäß Geschäftsanteilskaufvertrag vom 22.12.2010 wurden 100 % der Gesellschaftsanteile übertragen von:

REIP Luxembourg Holding S.à r.l.,

mit Sitz in 16, Esplanade de la Moselle in L-6637 Wasserbillig,

R.C.S. Luxembourg B 137.259

90 Gesellschaftsanteile

Und

MICAP Holding S.à r.l.

mit Sitz in 16, Esplanade de la Moselle in L-6637 Wasserbillig

R.C.S. Luxembourg B 140.971

10 Gesellschaftsanteile

auf den neuen Gesellschafter:

Michael Rauber  
geb. am 29.10.1967, wohnhaft in 6a, rue Haute in L-6680 Merttert  
100 Gesellschaftsanteile

REIP Luxembourg Holding S.à r.l. / MICAP Holding S.à r.l.  
Michael Rauber

Référence de publication: 2012059929/24.

(120084846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**JP/LX BC Stereo V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 139.381.

Ailbhe Jennings, membre du Conseil de gérance de la société JP/LX BC Stereo V S.à r.l. déclare sur l'honneur avoir comme adresse professionnelle: 9a rue Gabriel Lippmann, L 5365 Munsbach.

Ailbhe Jennings constate également le changement d'adresse suivant:

Monsieur Ian K LORING

John Hancock Tower

200 Clarendon Street

USA-02116 Boston

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012056457/15.

(120078826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**JP/LX BC Stereo VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 139.379.

Ailbhe Jennings, membre du Conseil de gérance de la société JP/LX BC Stereo VII S.à r.l., déclare sur l'honneur avoir comme adresse professionnelle: 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Ailbhe Jennings constate également le changement d'adresse suivant:

Monsieur Ian K LORING

John Hancock Tower

200 Clarendon Street

USA-02116 Boston

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012056458/15.

(120078825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**"Environmental Quality Management for Building" S à r l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 84, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 109.663.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012056804/9.

(120080368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

---

**"Environmental Quality Management for Building" S à r l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 84, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 109.663.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012056805/9.

(120080369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

---